Wallonie

Yvoir
Le Cœur de la Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur Pierre DE BIOURGE demeurant rue de la Fontaine 2 à 5530 Dorinne.

Le terrain concerné est situé **Chansin** à **5530 Dorinne** et cadastré **division 8, section A n°18A, 31B**.

Le projet est de type : **Régularisation et agrandissement d'un boxe pour chevaux**, et présente les caractéristiques suivantes :

[...] sont soumises à une annonce de projet [...] les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants [...] : 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

L'annonce de projet est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-2 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR du lundi au vendredi, de 8h à 12h, le mercredi également de 13h à 15h.

Le dossier peut être consulté en dehors de ces heures exclusivement sur RDV pris 48h à l'avance.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mr Gilles GUEULETTE, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, (téléphone : 082/610.327. - mail : urbanisme@yvoir.be).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03/11/2023 au 17/11/2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR ;
- par télécopie au numéro : 082/610.311.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@yvoir.be
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR,

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « réclamation dossier PU-2023-083 ».

A Yvoir, le 20 octobre 2023

La Directrice générale f.f.,

Catherine NAVET

ADMINISTRATION COMMUNALE YVOIR - Namur -

Le Bourgmestre

Patrick EVRARD